



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 5 août 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	28/07/2010
Affichage	28/07/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : URBANISME 2**

**OBJET : CESSON DES  
PARCELLES AK N° 48 ET N° 50**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCADET Didier, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

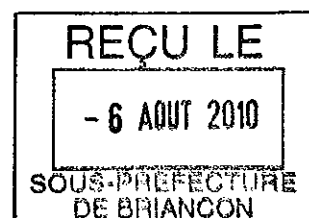
**Etaient Représentés :**

MUSSON Pascal pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
 DUFOUR Maurice pouvoir à MARCADET Didier  
 MARCHELLO Marie pouvoir à DAERDEN Francine  
 GUERIN Nicole pouvoir à AIGUIER Yvon  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain  
 NICOLOSO Alain pouvoir à CIRIO Raymond  
 BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie  
 RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

**Absents-Excusés :**

MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie,  
 GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain,  
 BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

La Commune est propriétaire de biens cadastrés AK 48 d'une contenance de 152 m<sup>2</sup> et AK 50 d'une contenance de 5 038 m<sup>2</sup> constitués d'un terrain sur lequel se trouvent un ancien terrain de tennis et des bâtiments très vétustes.

La Commune a pour projet de vendre ces biens immobiliers.

L'avis du service des Domaines en date du 8 décembre 2009 évalue la valeur vénale de ces immeubles entre 650 000 € et 750 000 €.

La Société BRICORAMA souhaite acquérir ces deux parcelles afin de procéder au transfert du magasin actuel sur le site de « La Cartoucherie » et d'y réaliser un bâtiment d'environ 2 500 m<sup>2</sup> de SHON.

La Société BRICORAMA représentée par son Président Directeur Général, gérant, Monsieur Jean-Claude BOURRELIER, propose un prix de cession de 650 000 €.

Il est précisé :

- que la durée de validité de l'engagement réciproque pour cette cession est de 12 mois à compter de la présente date de délibération, durée à l'issue de laquelle, si la vente n'est pas effective, les parties seront libres de tout engagement,
- que les frais afférents à cette vente seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente de ces deux parcelles à la société BRICORAMA,
- de préciser le montant de cette cession à 650 000 €, dans les conditions fixées par la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

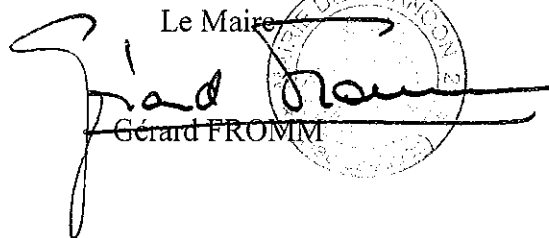
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

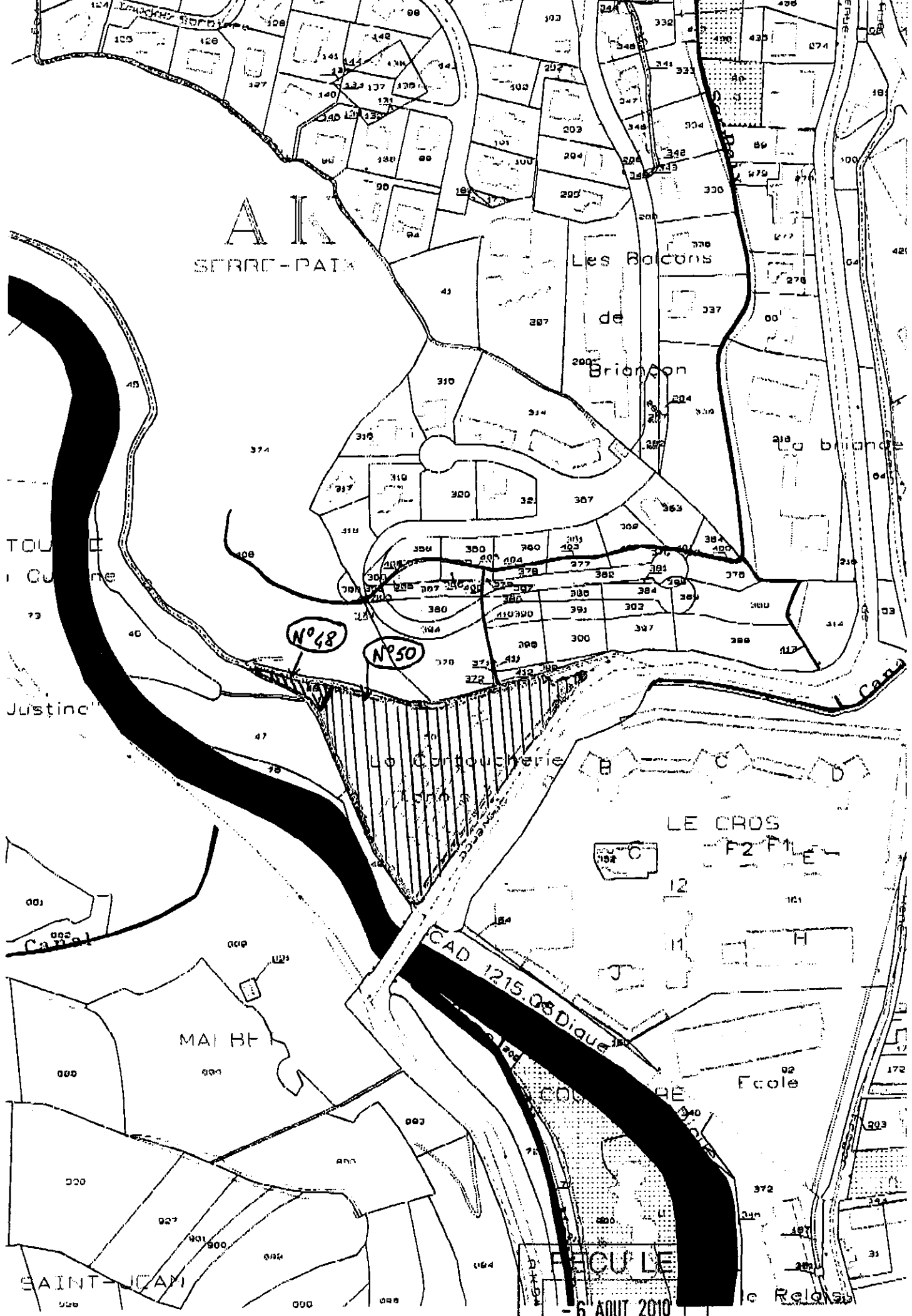
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 6 - AOUT 2010

PUBLIÉ LE 6 - AOUT 2010

NOTIFIÉ LE



SERRE-PAIN

Les Balcons  
de  
Briancon

N48

N50

La Cartoucherie

LE CROS  
P2 FILE

MAIRIE

CAD 1215.08 Digue

RECULE

- 6 AOUT 2010

Sous-prfecture  
de Briancon

